



GUIDE DES  
CONDITIONS  
TARIFAIRES

**CLIENTÈLE DES PARTICULIERS**  
CONDITIONS APPLICABLES AU  
**03 OCTOBRE 2018**

# Sommaire

<b>Chapitre 1</b>	<b>Extrait standard des tarifs</b>	3
<b>Chapitre 2</b>	<b>Ouverture, fonctionnement et suivi du compte</b>	4
	Ouverture, transformation, clôture	4
	Relevés de comptes	4
	Tenue de compte	5
	Services en agence	6
<b>Chapitre 3</b>	<b>Banque à distance</b>	7
<b>Chapitre 4</b>	<b>Moyens et opérations de paiement</b>	8
	Cartes bancaires	8
	Virements	10
	Prélèvements SEPA / TIP SEPA	11
	Chèques	11
<b>Chapitre 5</b>	<b>Offres groupées de services</b>	12
	Services bancaires de base	12
	Offre réservée aux clients financièrement fragiles	12
<b>Chapitre 6</b>	<b>Irrégularités et incidents</b>	13
	Commission d'intervention	13
	Opérations particulières	13
	Incidents de paiement	13
<b>Chapitre 7</b>	<b>Opérations internationales</b>	14
	Change	14
	Virements à l'international	15
<b>Chapitre 8</b>	<b>Découverts et crédits</b>	16
	Facilité de caisse et découverts	16
	Crédits à la consommation	16
	Crédits immobiliers	16
	Autres opérations	16
<b>Chapitre 9</b>	<b>Épargne et placements financiers</b>	17
	Épargne bancaire	17
	Placements financiers	18
	Assurance-vie	20
	Autres opérations et services	20
<b>Chapitre 10</b>	<b>Assurances et prévoyance</b>	21
<b>Chapitre 11</b>	<b>Résoudre un litige</b>	22

Les tarifs figurant dans le présent Guide annulent et remplacent à compter du 3 Octobre 2018 les précédentes Conditions Tarifaires. Sauf indications contraires, ces tarifs sont exprimés en euros et incluent les éventuelles taxes dont les évolutions sont appliquées automatiquement.

## 1 EXTRAIT STANDARD DES TARIFS <sup>(1)</sup>

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de Banque à distance (Internet)	Gratuit Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	N/A
Cotisation Carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte Visa Classic ou MasterCard standard)	45 € par an
Cotisation Carte de paiement internationale à débit différé (Carte Visa Classic ou MasterCard standard)	45 € par an
Cotisation Carte de paiement à autorisation systématique (Carte Maestro)	30 € par an
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre Banque (cas d'un retrait en euros dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA)	En agence : 4 € par virement Par Internet : Gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA	Mise en place d'une autorisation de prélèvement : Gratuit Frais par paiement d'un prélèvement : Gratuit
Commission d'intervention <sup>(2)</sup>	8 € par opération (avec un plafond de 80 € par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Milleis Sécurité) Ce produit n'est plus commercialisé à compter du 3 Octobre 2018 <sup>(3)</sup>	26 € par an
Frais de tenue de compte	15 € par trimestre

<sup>(1)</sup> Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du Secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard de tarifs.

<sup>(2)</sup> Somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

<sup>(3)</sup> Votre contrat d'assurance poursuit ses effets jusqu'au 31/12/18. A compter de cette date, votre contrat ne sera pas renouvelé.

# 2 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture	
Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de Compte Milleis	Gratuit
Transfert de compte dans une autre agence Milleis	Gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
Gestion de compte en interdit bancaire dans une autre Banque	30 €
Service d'aide à la mobilité	Gratuit
Récapitulatif des prélèvements et virements réguliers ayant transité sur votre compte au cours des 13 derniers mois	Gratuit
Services bancaires de base (droit au compte)	Gratuit
Désolidarisation d'un compte-joint	Gratuit
Clôture du compte	Gratuit

Relevés de comptes	
Mensuel	Gratuit
Autre périodicité (décadaire, journalier)	3 € par envoi
Relevés spécifiques aux instruments financiers : • Relevé IFU annuel • Relevé de plus-values titres	Gratuit Gratuit
Récapitulatif annuel des frais bancaires	Gratuit
Frais de recherche et photocopie de relevé de compte	15,55 € par relevé
Frais de recherche de document et duplicata (tout document hors relevé de compte et documents fiscaux) • Datant de moins de 6 mois • Datant de plus de 6 mois	17,95 € par document 40,66 € par document
Frais de recherche ou refection de documents fiscaux	32€ par document
Relevé de portefeuille titres à date d'arrêté mensuel	60€ par relevé
Fourniture d'attestations diverses (avoirs pour études à l'étranger, virements...)	15 € l'unité

Tenue de compte	
Frais de tenue de compte • Pour les personnes de moins de 18 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année en cours • Si le titulaire du compte détient 100 000 € d'avoirs ou plus <sup>(1)</sup>	15 € par trimestre  Gratuit
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ou BIC/IBAN	Gratuit
Compte inactif <sup>(2)</sup>	30 € par an maximum
Ouverture de dossier succession	
Barème dégressif par tranche en euros (sur avoirs, espèces et titres au jour du décès) : • De 0 à 22 800 € • De 22 801 € à 152 500 € • Supérieur à 152 500 € Plus frais réels de règlement des successions	Minimum 100 €  1 % 0,50 % 0,25 %

## CCD (COMPTE CHÈQUE DYNAMIQUE) - Ce produit n'est plus commercialisé.

Les frais de tenue de compte et de gestion du CCD sont calculés en fonction du seuil d'investissement choisi, sur la moyenne trimestrielle prorata temporis des sommes investies en parts et centièmes de part de Milleis Investissements Cash Euro <sup>(3)</sup> et prélevés directement chaque trimestre au débit du compte aux taux indiqués ci-après :

Seuil d'investissement	1 500 €	3 000 €	4 500 €	6 000 €	7 600 €
<b>taux annuel des frais de tenue et de gestion de compte</b>					
Si les avoirs moyens trimestriels totaux sont < à 7 600 €	0,95 %	0,95 %	0,95 %	0,95 %	0,70 %
Si les avoirs moyens trimestriels totaux sont ≥ à 7 600 € et < à 15 200 €	0,95 %	0,95 %	0,85 %	0,70 %	0,45 %
Si les avoirs moyens trimestriels totaux sont ≥ à 15 200 €	0,70 %	0,60 %	0,45 %	0,35 %	0,20 %
Minimum de perception	10 € par trimestre				

Ces frais sont supprimés pour toute fraction de somme investie en Milleis Investissements Cash Euro au-delà de 45 700 €.

<sup>(1)</sup> Le montant des avoirs correspond aux dépôts et à la valeur des produits financiers détenus chez Milleis. Si vous êtes titulaire d'un compte joint, 50% du solde de ce compte sera ajouté au montant des avoirs détenus individuellement. Les comptes en indivision ne sont pas éligibles à la gratuité.

<sup>(2)</sup> Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier.

<sup>(3)</sup> Le prospectus complet de l'OPCVM Milleis Investissements Cash Euro est disponible sur [www.milleis.fr](http://www.milleis.fr) et peut être adressé dans un délai d'une semaine sur simple demande auprès de votre banquier privé.

### Rémunération du Compte Courant Rémunéré (CCR) ce produit n'est plus commercialisé à compter du 3 octobre 2018

0.10%<sup>(1)</sup>

Dans la limite d'un solde créditeur de 10 000 € sous condition de dépenser au moins 750 € par mois avec sa carte bancaire (seuil ramené à 200 € par mois pour le forfait Milleis Évolution Étudiant - sans conditions de dépenses pour le forfait Milleis Premier Life et le forfait Milleis Exclusive, les forfaits ne sont plus commercialisés à compter du 3 Octobre 2018).

### Services en agence

#### Frais de location de coffre-fort (facturation annuelle)

- Dimension minimum 9,36 dm<sup>3</sup>
- Dépôt de garantie en fonction de la taille du coffre

Barème détaillé  
en agence

de 231 € à 556,50 €

<sup>(1)</sup>Taux Annuel Brut en vigueur depuis le 01/10/2016, exprimé hors impôt et prélèvements sociaux, susceptible de modifications à l'initiative de la Banque.

## 3 BANQUE À DISTANCE

### Abonnement à des services de Banque à distance (Milleisnet) sur [www.milleis.fr](http://www.milleis.fr)

	Gratuit <sup>(1)</sup>
Émission d'un virement en euro au sein de l'EEE <sup>(2)</sup>	Gratuit
Émission d'un virement de compte à compte	Gratuit
Téléchargement du RIB ou BIC/IBAN	Gratuit
Téléchargement des écritures	Gratuit
Consultation des comptes	Gratuit
Consultation de l'encours CB	Gratuit
Consultation des produits financiers et d'assurance	Gratuit
Consultation des échéanciers de remboursement des crédits	Gratuit
e-Relevés (relevés en ligne)	Gratuit

### Application mobile Milleis

Gratuit

L'application mobile Milleis est disponible gratuitement sur l'App Store<sup>(3)</sup> pour iPhone, sur Google Play<sup>TM(3)</sup> pour les téléphones Android<sup>TM</sup>

### Service vocal :

Ce service n'est plus commercialisé  
(accessible partout en France ou de l'étranger)

**0 892 680 801** Service 0,40 € / min  
\* prix appel

<sup>(1)</sup> Hors coût d'accès à la charge du client et facturé par son opérateur.

<sup>(2)</sup> Espace Économique Européen : pays de l'Union Européenne, Islande, Lichtenstein et Norvège.

<sup>(3)</sup> iPhone et App Store sont des marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc. Android et Google Play sont des marques déposées par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc.

# 4 MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

## Cartes bancaires

### Cotisation carte

Carte Cirrus  
(Ce produit n'est plus commercialisé)

Prix annuel

1€  
(soit 12€ par an)  
Débit immédiat

Conditions de gratuité<sup>(1)</sup>

Non applicable

### Cotisation carte

Carte Maestro à autorisation systématique

Prix mensuel

2.50€  
(soit 30€/an)  
Débit différé indisponible

Conditions de gratuité<sup>(1)</sup>

Clients âgés de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours ou client bénéficiant des services bancaires de base.

Carte Visa Classic ou Mastercard standard

3,75 €  
(soit 45€ par an)

50 000 €  
d'avoirs minimum<sup>(1)</sup>

Carte Visa Premier ou Gold Mastercard

12,50 €  
(soit 150€ par an)

50 000 €  
d'avoirs minimum<sup>(1)</sup>

Carte Visa Platinum

18,25 €  
(soit 219€ par an)

100 000 €  
d'avoirs minimum<sup>(1)</sup>

Carte Visa Infinite

28,25 €  
(soit 339€ par an)

200 000 €  
d'avoirs minimum<sup>(1)</sup>

Opposition pour perte, vol ou utilisation frauduleuse

Gratuit

Remplacement automatique de carte suite à opposition pour perte, vol ou utilisation frauduleuse

Gratuit

Remplacement de carte détériorée

16 €

Remplacement de carte en urgence

60 €

Rédition de code confidentiel

10 €

Rédition de code confidentiel en urgence

60 €

Mise en place d'un plafond d'autorisation exceptionnel<sup>(2)</sup>

60 €

Réclamation non fondée (contestation illégitime)

38 €

## Bon à savoir

À partir de la deuxième carte souscrite, vous bénéficiez de 50% de réduction sur le montant de la cotisation<sup>(3)</sup>

## Cartes dédiées au crédit renouvelable Milleis Privilège

Prix annuel

Carte MasterCard standard pour les clients non détenteurs d'une carte bancaire Milleis

34 €

Carte MasterCard standard pour les clients détenteurs d'une carte bancaire Milleis

17 €

Carte Gold MasterCard pour les clients non détenteurs d'une carte bancaire Milleis

70 €

Carte Gold MasterCard pour les clients détenteurs d'une carte bancaire Milleis

35 €

## Transactions par carte bancaire

Retrait d'espèces aux Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)

• Dans un pays de la zone euro

Gratuit

• Hors zone euro<sup>(4)</sup>

2,90 % du montant  
+ 3 € par opération

Retraits d'espèces au guichet d'une Banque autre que Milleis

• Dans un pays de la zone euro

0,45 % du montant  
+ 4 € par opération

• Hors zone euro<sup>(4)</sup>

2,90 % du montant  
+ 3 € par opération

Paielements par carte

• Dans un pays de la zone euro

Gratuit

• Hors zone euro<sup>(4)</sup>

2,90 % du montant  
+ 0,80 € par opération

Les pays membres de la zone euro sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

<sup>(1)</sup> Une carte gratuite par client. Le montant des avoirs correspond aux dépôts et à la valeur des produits financiers détenus chez Milleis. Si vous êtes titulaire d'un compte joint, 50% du solde de ce compte sera ajouté au montant des avoirs détenus individuellement.

<sup>(2)</sup> Cette opération est soumise à l'acceptation de la Banque.

<sup>(3)</sup> Si le client est titulaire d'une carte bancaire gratuite, il bénéficie de 50% de réduction sur une carte de gamme équivalente ou inférieure. Si le client n'est pas éligible à la gratuité, il bénéficie de 50% de réduction sur la cotisation de la carte la moins chère.

<sup>(4)</sup> Les transactions effectuées en devises hors zone euro sont converties en euros par les Centres Internationaux Visa et Mastercard au jour de la réception du débit à ces centres, aux conditions de change de leurs réseaux.

Virements	
Domiciliation de virements bancaires	Gratuit

### Virements effectués dans la zone SEPA<sup>(1)</sup>

Réception d'un virement en euros d'un pays de la zone SEPA	Gratuit
Virement interbancaire (des commissions ou frais pourront être facturés au bénéficiaire par le banquier du donneur d'ordre)	
Émission d'un virement SEPA en euros (vers un pays de la zone SEPA)	Gratuit
Ordre de virement interne	
Virements émis vers un autre établissement bancaire	Gratuit
Frais par virement transmis par Internet <sup>(2)</sup> (Milleisnet)	4 €
Frais par virement occasionnel (sur support papier) (BIC/IBAN)	
Frais de mise en place d'un virement permanent (support papier)	1,50 € par virement

NB : Les frais mentionnés ci-dessus correspondent à des frais d'exécution des opérations

Prélèvements SEPA / titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Paiement d'un Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA	Gratuit
Frais d'opposition sur prélèvement	Gratuit

Chèques	
Paiement d'un chèque	Gratuit
Remise de chèque(s) à l'encaissement	Gratuit
<b>Autres opérations liées aux chèques</b>	
Frais d'envoi de chéquier (en recommandé)	5,50 € plus frais postaux.
Frais d'émission d'un chèque de Banque	14 €
Frais par chèque émis dans une autre monnaie que celle du compte (y compris chèque de Banque)	18 €
Frais d'opposition sur chèque ou chéquier (par l'émetteur)	14 €
Remise d'un chéquier à l'agence et renouvellement automatique	Gratuit

<sup>(1)</sup> La zone SEPA est composée des 28 pays de l'Union européenne, des 4 pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), de Monaco et de Saint-Martin.

<sup>(2)</sup> Jusqu'à 4000 €.

# 5 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

## Services bancaires de base

Les services bancaires de base sont ceux fournis aux titulaires d'un compte de dépôt ouvert sur désignation par la Banque de France (droit au compte) au titre des articles L. 312-1 et D. 312-5-1 du Code monétaire et financier.

Gratuit

### Les services bancaires de base comprennent :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de Milleis Banque
- Carte bancaire Maestro à autorisation systématique
- Deux formules de chèques de Banque par mois
- La réalisation des opérations de caisse

## Commission d'intervention

Gratuit

## Offre réservée aux clients financièrement fragiles

Cette offre est réservée à toute personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels en situation de fragilité financière au sens des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier.

Cotisation  
3 € par mois

- Ouverture, tenue et clôture du compte de dépôt
- Carte bancaire Maestro à autorisation systématique
- Dépôt et retrait d'espèces en agence
- Quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent, et des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de Banque par mois
- Accès gratuit à Milleisnet
- Alertes SMS sur le niveau du solde du compte
- Fourniture de Relevés d'Identité Bancaire (RIB)
- Exonération totale des commissions d'intervention
- Un changement d'adresse par an

# 6 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

## Commission d'intervention

Somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier

Frais par opération

8 € par opération  
(80 € maximum  
par mois)

Pour les adhérents à l'offre réservée à la clientèle en situation de fragilité financière et les titulaires de compte assorti des services bancaires de base

Gratuit

## Opérations particulières

Frais par saisie attribution ou conservatoire, avis à tiers détenteur, opposition à tiers détenteur

104 €

Frais pour opposition administrative

10 % du montant  
dû au Trésor Public  
(maximum 104 €)

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision

20 € par chèque

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé

15 €

Frais d'envoi d'un courrier de dénonciation de la Facilité de caisse (utilisation > 30 jours consécutifs)

15 €

## Incidents de paiement

### Cartes

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque (pour utilisation abusive ou insuffisance de provision)

38 €

### Chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

- Pour un chèque d'un montant ≤ 50 €
- Pour un chèque d'un montant > 50 €

30 € par chèque  
50 € par chèque

Frais pour chèque remis à l'encaissement et retourné impayé pour un motif autre que sans provision (à la charge du bénéficiaire)

17 €

### Prélèvements

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ≥ 20 €

20 €

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision < 20 €

Plafonné au  
montant du  
prélèvement rejeté

### Virements

Frais par virement occasionnel incomplet

12 €

Frais de non-exécution de virement pour défaut de provision

17 €

# 7 OPÉRATIONS INTERNATIONALES

## Change

Commission sur achat ou vente de devises des pays n'appartenant pas à l'Espace Économique Européen<sup>(1)</sup>.

### Commission de change

Commission dégressive par tranche en euros :

- De 0 à 76 200 €
- De 76 201 € à 457 300 €
- Supérieur à 457 300 €

Exemple : pour un montant de 100 000 €, le taux de 0,05 % s'applique pour la tranche de 0 à 76 200 € et le taux de 0,02 % s'applique pour la tranche de 76 201 € à 100 000 €

Minimum 18,50 €  
0,05 %  
0,02 %  
0,01 %

## Change manuel

Commission sur achat et vente de billets de banque non libellés en euros de pays appartenant à l'Espace Économique Européen<sup>(1)</sup>

Gratuit

Commission sur achat et vente de billets de banque étrangers Monnaies des pays n'appartenant pas à l'EEE<sup>(1)</sup>

2,5 % du montant

## Frais d'émission d'un chèque de banque

Libellé en devises autre que l'Euro

14 €

## Cours de change

Le coût correspond au cours du marché au moment de la passation de l'ordre par nos services, majoré de 5 % maximum.

## Virements à l'international

Réception d'un virement hors euro ou en provenance d'un pays en dehors de la zone SEPA<sup>(1)</sup>

12 €

Émission d'un virement en dehors de la zone SEPA<sup>(1)</sup> Commission de transfert dégressive :

- De 0 à 76 200 €
- De 76 201 e à 457 300 €
- Supérieur à 457 300 €

Minimum 18,50 €  
0,12 %  
0,07 %  
0,05 %

Exemple : pour un montant de 500 000 €, le taux de 0,12 % s'applique pour la tranche de 0 à 76 200 €, le taux de 0,07 % s'applique pour la tranche de 76 201 € à 457 300 € et le taux de 0,05 % s'applique pour la tranche de 457 301 € à 500 000 €.

Frais de récupération des frais de correspondant<sup>(2)</sup>

Minimum 20 €

Frais additionnels en cas d'absence ou d'erreur sur BIC ou IBAN

10 €

## Frais d'intervention

Modification, demande de retour de fonds, obtention de confirmation de crédit à la Banque

40 €

Pour tous vos virements et s'agissant des frais relatifs aux transferts, vous avez la possibilité de choisir entre :

- Le partage des frais : seuls les frais Milleis vous sont imputés
- Tous frais à votre charge : les frais Milleis et ceux à charge du bénéficiaire
- Frais à charge du bénéficiaire : tous les frais sont à la charge du bénéficiaire

À défaut d'indication de votre part, l'option retenue par défaut sera l'option frais partagés (BIC de la Banque du bénéficiaire et IBAN du bénéficiaire des fonds fournis à Milleis de manière précise). Il en sera de même lorsqu'il n'y a pas de conversion monétaire du côté du payeur.

NB : Les frais mentionnés ci-dessus correspondent à des frais d'exécution des opérations.

<sup>(1)</sup> Espace Économique Européen : ensemble des pays de l'Union Européenne auquel s'ajoutent l'Islande, la Norvège et le Lichtenstein.

<sup>(1)</sup> Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area) : pays de l'Espace Économique Européen, Monaco, Saint-Martin, Suisse, les Îles Jersey, Guernesey et de Man. Commission de change en sus si achat ou cession de devises.

<sup>(2)</sup> Frais pris par les Banques intermédiaires.



# 8 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

La Banque de France communique les seuils de l'usure sous la forme d'un avis au JO à la fin de chaque trimestre pour le trimestre suivant. Ces seuils sont disponibles sur le site Internet milleis.fr rubrique « Informations légales et réglementaires ».

## Facilité de caisse et découverts

### Facilité de caisse<sup>(1)</sup>

Taux Nominal Annuel en vigueur

Seuil de l'usure  
diminué de 0,06 %

### Découverts

#### Découvert en compte non convenu ou dépassement non autorisé<sup>(1)</sup>.

Taux Nominal Annuel en vigueur

Seuil de l'usure en  
vigueur diminué de  
0,03 %

#### Découvert autorisé

Taux Nominal Annuel (hors assurance facultative)

Nous consulter

#### Découvert à Durée Indéterminée

Ouverture de crédit dont le montant maximum est fonction des avoirs  
Taux Nominal Annuel (hors assurance facultative)

Nous consulter

Dans tous les cas, les facilités de caisse, découverts, crédits à la consommation et crédits immobiliers sont soumis à un accord préalable de la Banque.

## Crédits à la consommation

Crédit renouvelable Milleis Privilège

Nous consulter

Prêts personnels

Nous consulter

Frais de dossier

Gratuit

## Crédits immobiliers

Milleis propose une gamme de prêts immobiliers à taux fixe destinés à répondre à vos besoins. N'hésitez pas à contacter votre Banquier privé Milleis.

Frais de dossier : Ces frais sont perçus lors de la mise à disposition des fonds.

1 % du montant emprunté  
Minimum 500 €

## Autres opérations

Demande d'une attestation d'intérêt

38 €

Réédition du tableau d'amortissement/tableau de réduction

38 €

Modification de la date de prélèvement des échéances

38 €

Demande de décompte pour remboursement anticipé

Gratuit

Modifications contractuelles

305 €

Émission de caution

120 €

Frais d'établissement d'acte de caution

120 €

Frais d'envoi de la lettre d'information des cautions

Gratuit

<sup>(1)</sup> Taux Annuel Effectif Global (TAEG) limité au plafond calculé par la Banque de France pour la catégorie "Découvert en compte aux particuliers" tel qu'il est publié trimestriellement au Journal Officiel en application des articles L313-3 et D313-6 du Code de la consommation. Le TAEG est indiqué sur l'offre préalable et sur le relevé de compte. Ce taux peut être modifié à tout moment à la hausse ou à la baisse par la Banque. Dans la limite du taux de l'usure.

# 9 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

## Épargne bancaire

### Rémunération des comptes d'épargne (au 3 octobre 2018)

#### À court terme :

Compte sur Livret	0.10 % <sup>(1)</sup>
Livret A	0,75 % <sup>(2)</sup>
Livret de Développement Durable et Solidaire	0,75 % <sup>(2)</sup>
Livret Jeune Milleis	2,5 % <sup>(2)</sup>
Super Livret Milleis (ce produit n'est plus commercialisé)	0.10 % <sup>(1)</sup>
Livret Premier (ce produit n'est plus commercialisé)	0.10 % <sup>(1)</sup>
Livret Milleis Premier Life (ce produit n'est plus commercialisé)	0.10 % <sup>(1)</sup>
Livret Milleis 12 et Milleis 9 (ces produits ne sont plus commercialisés)	0.10 % <sup>(1)</sup>
Livret Milleis Exclusive (ce produit n'est plus commercialisé)	0,10 % <sup>(1)</sup>
Compte d'Épargne Logement (hors prime d'état)	0,5 % <sup>(2)</sup>

#### À moyen terme :

Compte à terme et certificat de dépôts	Nous consulter
Plan d'Épargne Logement (hors prime d'état)	1 % <sup>(2)</sup>
Transfert de produits d'épargne de type PEL, CEL vers une autre Banque	55 €
Clôture de compte sur livret et assimilés	Gratuit

<sup>(1)</sup> Taux nominal annuel brut avant impôt sur le revenu et prélèvements sociaux susceptible de modifications à l'initiative de la Banque et qui sera communiqué aux clients par courrier ou message sur les relevés de compte. Jusqu'à 5 millions d'euros. Taux applicable le 3 Octobre 2018.

<sup>(2)</sup> Taux nominal annuel net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2016 susceptible de modifications à l'initiative des Pouvoirs Publics.

## Placements financiers

### Gestion Libre Milleis Bourse

#### Ordres sur valeurs cotées en France :

Commission sur le montant de la transaction :	Milleisnet	Téléphone
Bourse en ligne 1	0,50 %	1.00%
Minimum	12 €	12 €
Abonnement mensuel	Gratuit	

Souscription / Rachat d'OPCVM extérieurs à Milleis (Hors selection Milleis)	Les frais prélevés sont ceux mentionnés dans les prospectus + commission Banque de 1% (minimum 31 €)	
Souscription aux émissions d'obligations en France	Gratuit	
Achats d'actions sur introduction sur Euronext-Paris et participation aux augmentations de capital des sociétés cotées sur Euronext-Paris	Gratuit	

#### Ordres sur valeurs négociées sur une place étrangère<sup>(\*)</sup>

Commission sur le montant de la transaction	
Bourse en ligne 1	1,00 %
Minimum de perception	25 €

#### Service de Règlement Différé (SRD)

Commission sur prorogation	
Commission de règlement différé (Achat-Vente)	0,18 %
Commission de report	
Commission de règlement différé	0,18 %
Commission de prorogation	0,54 %

#### Droits de garde

Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile au titre de l'année en cours et sont calculés sur la valeur du portefeuille comptabilisée au 31 décembre de l'année précédente.

Ils sont acquis à Milleis pour toute année commencée. L'ensemble des titres et OPC émis par le Groupe Milleis ne supporte aucun droit de garde.

Taux unique	0.50%
Minimum de perception	100 €

## Gestion Conseillée

### ■ Conseil en Investissement Financier Milleis

Accessible à partir de 75 000 €

#### Commission de service

Perçue trimestriellement (en précomptée due) sur l'évaluation du portefeuille au 31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre et définitivement acquise à Milleis.

Taux dégressif par tranche d'actifs sous gestion :	
• Pour la tranche d'encours inférieure ou égale à 150 000€	0,80 % par an
• Pour la tranche d'encours supérieure à 150 000€	0,70 % par an
• Minimum de perception	400 € par an

#### Ordres de Bourse

Commission sur le montant de la transaction :	Milleisnet	Téléphone
• Taux standard	0.80 %	0,80 %
• Minimum de perception		
• sur valeurs cotées en France	12 €	12 €
• sur valeurs négociées sur une place étrangère	25 €	25 €
• Frais de courtage	Inclus	
• sur valeurs cotées en France	À la charge du client	
• sur valeurs négociées sur une place étrangère	À la charge du client	
Droits de garde	Gratuit	

### ■ Conseil Essentiel

Accessible à partir de 10 000 €.

#### Commission de service

Perçue trimestriellement (en précomptée due) sur l'évaluation du portefeuille au 31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre et définitivement acquise à Milleis.

Taux unique	0.70% par an
Droits d'entrée	Les droits d'entrée sont ceux mentionnés dans les prospectus
Droits de garde	Gratuit

## Gestion Déléguée

Dans le cadre de ce service, les droits de garde, droits d'entrée et frais d'arbitrage sur OPC ne sont pas facturés.

Le Mandat OPC est accessible à partir de 75 000 €

Le Mandat mixte est accessible à partir de 150 000€ (75 000€ pour un PEA).

#### Commission de gestion

Ce Mandat de Gestion donne lieu à prélèvement, par Milleis, d'une commission trimestrielle (en précomptée due) calculée en fonction de la valeur du portefeuille au 31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre.

Le taux est appliqué par tranche d'encours :	
• Pour la tranche d'encours inférieure ou égale à 150 000 €	1,40 % par an
• Pour la tranche d'encours supérieure à 150 000 € et inférieure ou égale à 500 000 €	1,20 % par an
• Pour la tranche d'encours supérieure à 500 000 €	1 % par an

#### Ordres de Bourse

• Commission sur le montant de la transaction	Gratuit
• Ordres de bourse France	
• Ordres de bourse Etrangers	Gratuit
• Frais de courtage	Inclus
• Ordres de bourse France	
• Ordres de bourse Etrangers	
• Minimum de perception	
	À la charge du client
	25 €

<sup>(\*)</sup> Commission de change, frais de correspondant et de dépositaire en sus. Les produits ACTIF et ACTIF+ ne sont plus commercialisés depuis septembre 2007 : voir le document intitulé "Conditions tarifaires des opérations de Bourse MAR 8009 09/2007"

## Assurance-vie

### Contrats d'assurance-vie et Contrats de capitalisation

Gamme des produits Milleis Vie et partenaires : Votre Banquier Privé Milleis se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions utiles. Vous pouvez également consulter notre site [www.milleis.fr](http://www.milleis.fr)

## Autres opérations et services

### Opérations sur or : uniquement vente de l'or en conservation à la CPR

Lingots, lingotins et barres	1 % du montant brut de la négociation
Pièces	1,20 % du montant brut de la négociation
Frais CPR	0,60 % du montant de la transaction (minimum 13 €)
Taxe sur or calculée sur le montant brut de la négociation	8 %
Réfection de bulletin d'essai	55 €

### Virements de titres vers un autre établissement

Virements de titres vers un autre établissement	15 € <sup>(1)</sup> par ligne
Virements de titres vers un autre établissement liés à la clôture d'un PEA	15 € <sup>(1)</sup> par ligne Minimum 100 €

## Autres

Encaissement des coupons étrangers (Les frais sont exceptionnellement calculés hors taxes).	3% sur le montant encaissé (Maximum 45,75€)
Récupération d'impôt sur valeurs étrangères à partir de 100 € de remboursement :	
• De 100 € à 300 €	Gratuit
• 301 € à 1 000 €	Forfait de 50 €
• 1 001 € à 2 000 €	Forfait de 100 €
• Supérieur à 2 000 €	Forfait de 200 €
Dépôt de titres au porteur pour examen et/ou mise sous dossier	25 € par ligne
Dépôt de titres non cotés sous dossier PEA	100 €
Frais de tenue de comptes titres	Gratuit
Échange lors d'Offre Publique d'Échange	Gratuit
Encaissement de dividendes actions et coupons obligations (France)	Gratuit
Assemblées	Gratuit
Souscriptions aux émissions de titres de créance (obligations, EMTN)	Selon les caractéristiques du programme d'émission
Frais de tenue de compte PEA inactif <sup>(2)</sup>	Gratuit

<sup>(1)</sup> Majorés des frais éventuels facturés par les dépositaires étrangers.

<sup>(2)</sup> Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

# 10 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Assurance perte ou vol des moyens de paiement : Milleis Sécurité ce produit n'est plus commercialisé à compter du 3 octobre 2018<sup>(\*)</sup>

	Prix annuel
Cotisation Formule simple	26 €
Cotisation Formule Couple	47 €
Cotisation Formule Jeunes 18-29 ans	18 €

### Services d'assistance

ce produit n'est plus commercialisé à compter du 3 octobre 2018<sup>(\*)</sup>

	Prix annuel
Service d'assistance administrative, Service de traduction, consultation juridique	
Individuel	40 €
Couple	60 €

### Prévoyance : vous protéger, vous et vos proches

Milleis a sélectionné pour vous une offre de prévoyance adaptée avec un choix de garanties modulables selon vos besoins. Votre Banquier privé Milleis se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions utiles. Vous pouvez également consulter notre site Internet [www.milleis.fr](http://www.milleis.fr)

### Assurance des crédits immobiliers amortissables

Assurance décès invalidité, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail (exprimée en % du capital emprunté) <sup>(*)</sup>	
Coût pour un emprunteur de moins de 35 ans (sauf surprime)	0,24 % par an
Coût pour un emprunteur de 35 à 45 ans (sauf surprime)	0,33 % par an
Coût pour un emprunteur de 46 à 64 ans (sauf surprime)	0,40 % par an

<sup>(\*)</sup> Assurance soumise à conditions.

# 11 RÉSOLVRE UN LITIGE

Si vous étiez insatisfait, comment nous le faire savoir ?

## Parlez-en à votre Banquier privé

Il est votre premier interlocuteur habituel. Pour toute réclamation, vous devez vous adresser à lui en premier lieu : en agence, par téléphone, par courrier, télécopie ou par e-mail.

## Si la réponse apportée par votre Banquier privé ne vous satisfait pas, que faire ?

### Pour les réclamations relevant du domaine bancaire :

Vous pouvez adresser votre réclamation :

- **par courrier postal** : Service Qualité Client - 183 avenue Daumesnil - 75575 Paris Cedex 12
- **par e-mail** : relation.client@milleis.fr
- **par téléphone** : 01 55 78 78 78 (prix d'un appel local)

### Pour les réclamations relevant du domaine de l'assurance-vie :

Vous pouvez adresser votre réclamation, selon le cas, à l'une des adresses suivantes : Lorsque votre réclamation concerne le devoir de conseil et d'information ou les conditions de commercialisation :

- **par courrier postal** : Service Qualité Client - 183 avenue Daumesnil - 75575 Paris Cedex 12
- **par téléphone** : 01 55 78 78 78 (prix d'un appel local)
- **dans les autres cas** : Milleis Vie - 183 avenue Daumesnil - 75575 Paris Cedex 12

Milleis et Milleis Vie s'engagent à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa réception et à adresser une réponse dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de deux mois, sauf si la complexité nécessite un délai supplémentaire.

## Si la réponse de Milleis ou de Milleis Vie ne vous convient pas, quelles sont vos voies de recours ?

Dans le cadre du traitement de votre réclamation, nous vous informons qu'à l'issue de la réponse de Milleis ou de Milleis Vie, vous pouvez saisir, sans frais, les Médiateurs dont toutes les coordonnées vous sont indiquées ci-après.

### Pour les réclamations relevant du domaine bancaire :

Vous pouvez saisir le Médiateur agissant conformément à la Charte du service de médiation de la Fédération Bancaire Française (FBF) :

**Monsieur Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française - CS 151 - 75422 - Paris Cedex 09**

**Fax : 01 48 00 52 89**

ou aller à l'adresse suivante pour remplir un formulaire de réclamation en ligne en cliquant sur la rubrique « Accéder au formulaire » : [www.lemediateur.fbf.fr](http://www.lemediateur.fbf.fr)

Dans le cas où le contrat objet de votre réclamation aurait été conclu en ligne (et exclusivement dans ce cas), vous pouvez également vous connecter et suivre la procédure indiquée sur la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL) :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

### Pour les réclamations relevant du domaine de l'assurance-vie :

vous pouvez contacter le Médiateur de l'Assurance agissant conformément à la Charte de « La Médiation de l'Assurance ». La saisine s'effectue par écrit à l'adresse suivante :

**La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09**

ou via le site internet à l'adresse suivante : <http://www.mediation-assurance.org>

Dans le cas où le contrat objet de votre réclamation aurait été conclu en ligne (et exclusivement dans ce cas), vous pouvez également vous connecter et suivre la procédure indiquée sur la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL) disponible à l'adresse suivante :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

### Pour les réclamations qui dépendent du champ de compétences de l'AMF

(comme par exemple la commercialisation de produits financiers, la gestion de portefeuille, la transmission et réception d'ordres de bourse, la tenue de comptes titres), vous pouvez faire parvenir votre demande à l'adresse suivante :

**Monsieur Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)**

**Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02**

Pour toutes informations sur la Médiation AMF, consultez le site : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org), rubrique « Le Médiateur de l'AMF ».

---

Le Guide des Conditions Tarifaires Milleis applicables à la clientèle des Particuliers est disponible dans tous les points de vente Milleis et auprès de votre Banquier privé Milleis. Ce guide peut également être téléchargé sur le site Internet [www.milleis.fr](http://www.milleis.fr)

**MILLEIS BANQUE** - Société Anonyme au capital de 55 299 999,66 euros - Siège social : 32 avenue George V - 75008 Paris - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 344 748 041 - Agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 et l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 - en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, habilitée en qualité de teneur de compte conservateur Immatriculation d'intermédiaire en assurance sur le registre ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) n° 17002533.



## En agence :

Nos banquiers privés vous accueillent partout en France

---



## À distance :

milleis.fr et Appli mobile

---



## Par téléphone : 0810 09 09 09

(Prix d'un appel local)



**papers**

Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.